

Document de position sur les biocarburants

Les biocarburants ne sont ni la solution universelle ni le diable... Sous certaines conditions, ils peuvent représenter une opportunité pour les pays ACP (accès aux services énergétiques en milieu rural, augmentation de la sécurité énergétique,...). Quelques projets consacrés aux biocarburants ont été financés par la Facilité Energie sous le 1er Appel à Propositions; d'autres pourraient être financés dans le futur. Vous trouverez dans la dernière partie de cette édition une liste indicative mais non exhaustive de critères et recommandations pour les projets sur les biocarburants.

1. Contexte

On a assisté à une augmentation significative de la production globale et l'utilisation des biocarburants liquides depuis 5 à 10 ans: celle-ci a été multipliée par 4 entre 2000 et 2008. Le regain d'intérêt à l'égard des biocarburants est attribué principalement à l'augmentation du prix du carburant, la lutte contre les changements climatiques et aussi les efforts continus pour redynamiser le secteur de l'agriculture qui doit faire face à la baisse des prix des denrées.

Alors que le Brésil et les Etats-Unis sont les leaders dans la production du bioéthanol dans le monde, l'Union européenne a la plus grande production de biodiesel. La Directive sur la Qualité du Carburant révisée et la Directive sur les sources d'énergie renouvelable adoptées en décembre 2008 par l'UE encouragent la production de biocarburants (obligation pour les producteurs de carburants de réduire les émissions GHG, avec comme objectif l'utilisation de 10% d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020) et comportent des critères de durabilité pour ce type de production, en termes d'économie de gaz à effet de serre (GES), biodiversité ou la conversion des stocks élevés de carbone. Ces Directives prévoient également des rapports biannuels quant à l'impact sur le développement, les conséquences sur la sécurité alimentaire et les répercussions sociales.

Dans les pays ACP, le plus ancien programme continu sur les biocarburants est réalisé au Malawi, où l'éthanol provenant de la canne à sucre est mélangé à de l'essence depuis 1982. Récemment, avec le regain d'intérêt pour les biocarburants, beaucoup de nouveaux projets pilotes et d'études exploratoires ont été réalisés dans ces pays. Une série de conférences ont eu lieu dans le but de définir des stratégies régionales à l'égard des biocarburants et quelques documents stratégiques sur les biocarburants ont été établis.

Ce document se concentre sur les premières générations de carburants liquides incluant l'huile végétale pure produite à partir de graines ou fruits des plantes oléagineuses (colza, huile de palme, jatropha curcas, ...) qui pourraient remplacer les carburants classiques pour autant que le moteur soit adapté; le biodiesel, obtenu à partir d'huiles transformées par un procédé chimique, qui est utilisé sans aucune transformation du moteur; et le bioéthanol produit par la fermentation du sucre ou de l'amidon. Les biocarburants de la seconde génération produits à base de déchets, de résidus et de cellulose et ligno-cellulose non alimentaires sont actuellement en développement et non considérés ici.

2. Les opportunités qu'offrent les biocarburants

En tenant compte des conditions de mise en œuvre, la production des biocarburants pourrait représenter des opportunités pour les pays ACP, en accord avec les objectifs de la Facilité Energie: un **plus grand accès aux services énergétiques modernes** en milieu rural, une **augmentation de la sécurité relative à l'approvisionnement en énergie** par le biais de la diversification et la substitution progressive des carburants fossiles et, par conséquent, une **facture d'importation de produits pétroliers réduite**, une **productivité accrue de l'agriculture** et des revenus plus importants, provenant notamment de l'utilisation des résidus et déchets agricoles dans les procédés de production, une **croissance des opportunités d'emplois** dans les secteurs associés et les **réductions des émissions polluantes, y compris les gaz à effets de serre**.

3. Enjeux à relever

Les biocarburants et la sécurité alimentaire: l'augmentation du prix des produits alimentaires en 2007 et 2008 est principalement due à la combinaison de facteurs temporaires (pénurie des récoltes de céréales) et des facteurs structurels (une demande croissante pour les denrées alimentaires de la part des marchés émergents). Dans ce marché déjà restreint, la demande pour les biocarburants a contribué à une augmentation du prix des denrées alimentaires. A court et long terme, cela pourrait devenir significatif dans des zones spécifiques.

Les biocarburants et l'environnement: En ce qui concerne le changement climatique, les biocarburants semblent positifs. Cependant, en tenant compte de l'analyse du cycle de vie des biocarburants, cela ne semble pas si évident. Les émissions de GES liées à la production des biocarburants sont, dans certains cas, aussi importantes que la réduction liée à la substitution des carburants fossiles. L'utilisation des biocarburants pourrait même augmenter les émissions de GES si les forêts et zones humides étaient transformées en champs de maïs et de soja. L'extension des cultures servant à la production d'énergie implique une pression sur les ressources naturelles des zones exploitées étant donné que ces cultures exigent plus d'eau, de terre, de fertilisants et pesticides que les cultures traditionnelles. La production des biocarburants peut représenter un risque élevé pour la biodiversité, spécialement si les forêts et les prairies sont défrichées afin d'y planter ce type de cultures.

Les biocarburants et leurs impacts sociaux, y compris le régime foncier: les prix attractifs de certains biocarburants, en particulier l'huile de palme, a conduit à l'expulsion et au déplacement des populations. Une série de problèmes sociaux ont également été signalés à savoir conditions de travail pénibles pour les agriculteurs et perte des droits sur leurs terres pour les populations indigènes où de nouvelles plantations ont été établies. Les fermiers doivent avoir un accès au marché et se voir attribuer des facilités pour les fertilisants et autres produits agricoles. Un partenariat efficace et équilibré entre les petits exploitants et les entreprises agro-industrielles devrait apporter une solution au problème de financement, puisque l'entreprise fournit les intrants, à crédit, aux fermiers et le coût des intrants est compensé par celui des cultures au moment de la récolte.

4. Obstacles au développement des biocarburants dans les pays ACP

La dissémination des biocarburants dans les pays ACP doit faire face à plusieurs obstacles à savoir le manque d'information, les bas revenus et le manque d'accès aux services financiers dans les zones rurales. Manquent également des cadres légaux et réglementaires favorables, la capacité de gérer et maintenir les technologies liées aux biocarburants, les institutions qui pourraient aider à promouvoir de telles technologies, la disponibilité de terres, et des politiques des prix de l'énergie qui prennent en considération le coût environnemental de l'approvisionnement traditionnel de l'énergie.

5. Conclusions et recommandations

L'intérêt de promouvoir la production des biocarburants dans les pays en voie de développement doit être évalué selon la situation spécifique de chaque pays et zone: sa méthode d'approvisionnement en énergie, son potentiel de production et l'analyse des bénéfices et des risques sociaux et environnementaux. On trouvera ci-dessous quelques recommandations pour des projets sur les biocarburants, basées notamment sur celles définies par la Table ronde internationale sur les biocarburants durables et les Directives de l'Union européenne.

1. Le projet doit **contribuer à améliorer l'accès aux services énergétiques** dans les zones rurales et périurbaines du pays où les biocarburants sont produits. Cela se traduit par **une production locale destinée à un usage local**.
2. La production des biocarburants doit **suivre toutes les lois en vigueur** dans le pays qui produit, et doit tenter de suivre tous les traités internationaux pertinents pour la production de biocarburants dont le pays est signataire. La production de biocarburants **ne doit pas violer les droits fonciers**.

3. Les projets de biocarburants seront conçus et mis en œuvre à travers des processus adéquats, transparents, consultatifs et participatifs, qui **incluront tous les acteurs concernés**.
4. Les biocarburants **contribueront à l'atténuation du changement climatique** en réduisant significativement les émissions de GES (35%) comparés aux carburants fossiles fuels (voir Annexe 5, page 52, de la Directive européenne sur les Sources d'énergie renouvelable 2009/28/CE: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:140:0016:0062:FR:PDF>). Ceci signifie par exemple que l'huile de palme (sans capture du méthane au moulin) est exclue. **La pollution de l'air** liée à la production et la transformation des biocarburants sera minimisée tout au long de la chaîne.
5. La production de biocarburants **ne violera pas les droits de l'homme ni les droits du travailleur**. Elle doit garantir des conditions de vie décentes et le bien-être des travailleurs.
6. La production de biocarburants doit **contribuer au développement économique et social** des communautés et des populations locales, rurales et autochtones. Dans ce but, l'implication des communautés locales et leur compréhension de l'utilisation actuelle des terres seront nécessaires.
7. La production de biocarburants **ne doit pas mettre en péril la sécurité alimentaire** et doit être mise en œuvre dans le respect des normes de sécurité alimentaire. Il faut donc favoriser les cultures qui rivalisent le moins possible avec l'alimentation, soit directement (ce ne sont pas des aliments de base), soit indirectement (utiliser moins de terre, par exemple 1 ha de canne à sucre produit 3 fois plus d'éthanol qu'un ha de maïs).
8. La production de biocarburants doit **éviter les impacts négatifs sur la biodiversité, les écosystèmes** et les grands ensembles naturels riches.
9. Le développement des cultures bioénergétiques **ne peut pas transformer les forêts, les tourbières et les sols riches en carbone** en terres agricoles. La production de biocarburants doit promouvoir des pratiques qui cherchent à **améliorer la qualité du sol et à minimiser la dégradation**.
10. La production de biocarburants doit **optimiser l'utilisation des ressources en eaux de surface et souterraines**, notamment en minimisant la contamination ou la baisse de ces ressources, et ne doit pas violer les droits formels et coutumiers des eaux en vigueur.
11. Les biocarburants doivent être produits de **la manière la plus rentable possible**. L'utilisation de la technologie doit améliorer le rendement de la production et les performances sociales et environnementales à chaque étape de la chaîne de valeur des biocarburants.